



RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE DU PUY-EN-VELAY



—
**LE MARDI 11 OCTOBRE ENTRE
12h ET 14h**

**EN SOUTIEN AUX AGENTS QUI ALERTENT SUR LEUR
SOUFFRANCE AU TRAVAIL**

—
**EN SOUTIEN AU SYNDICAT CGT INTÉRIEUR 43 QUI S'EN EST
FAIT LE RELAIS**

A la préfecture de la Haute-Loire, la prise en compte des alertes RPS est très particulière...En réponse à une pétition initiée et signée par 68 agents en juin, **le préfet de Haute-Loire s'est en effet permis de faire pression sur les agents signataires afin qu'ils retirent leur signature**, ou la justifient, en ne respectant pas la liberté d'expression de ces agents !

Cette pétition se voulait une expression du mal-être ressenti par une majorité d'agents de la préfecture. Or la réponse apportée par le préfet de Haute-Loire, à savoir un courrier nominatif, au lieu d'être dans l'échange, l'écoute, le respect, une volonté de dialogue et d'amélioration des conditions de travail des agents, n'a fait qu'aggraver ce mal-être, ajoutant une pression, et donc du stress et des RPS, aux agents qui ne faisaient que témoigner d'un mal-être ressenti.

Depuis l'envoi de ce premier courrier, chaque agent signataire a subi une telle pression qu'une vingtaine d'entre eux a préféré retirer sa signature. Ce qui n'enlève rien bien sûr à leur ressenti de mal-être, au contraire. Là-dessus, un nouveau courrier personnalisé a été envoyé à chaque agent resté signataire, relançant la demande de positionnement sur la pétition. Ces courriers sont contraires à la libre expression des agents, et apportent une source de stress supplémentaire.

Les articles L131-1 et L131-12 du Code de la Fonction publique définissent la discrimination envers les agents publics, notamment en raison de leurs opinions syndicales. La discrimination peut ainsi résulter de pressions que pourraient subir des agents qui auraient simplement signé un courrier syndical dénonçant du mal-être au travail, par exemple des contractuels auxquels ont dit qu'ils ne seront pas renouvelés, des agents proposés à l'avancement auxquels ont dit qu'ils seront retirés des listes, des changements de missions actés précédemment et pourtant modifiés, la surveillance des agents qui parleraient aux représentants du personnel CGT....

C'est ce qu'ont vécu les agents signataires de la pétition et c'est inadmissible !

Le syndicat CGT Intérieur 43 a joué son rôle de défenseur des agents en se faisant le relais de cette pétition, en saisissant la cellule de veille RPS. Or, lors de cette cellule de veille, au lieu d'évoquer le fond, c'est-à-dire le ressenti des agents sur leur mal-être au travail, l'administration s'est retournée contre la représentante CGT, l'accusant d'être responsable de ce ressenti.

Quelle belle tentative de renversement des responsabilités !!!!

Non, Monsieur le préfet, la CGT n'est pas responsable de la création dans la précipitation des SGCD, du mauvais accompagnement des agents dans les réorganisations des services, des suppressions de postes, du travail sous pression d'urgence, des réticences à accorder le télétravail, ...

La CGT dénonce ces pratiques du préfet de Haute-Loire ! Elles s'ajoutent à de nombreux dysfonctionnements relevés depuis plusieurs mois par le syndicat local, notamment le décalage entre l'écoute prônée par la direction et la réalité du terrain.

La CGT s'indigne également du traitement fait aux représentants du personnel CGT Intérieur 43, soumis à pression (écartée des opérations électorales, congés de droit refusés par principe, réflexions ...) à qui on propose des postes hors préfecture afin qu'ils ne siègent plus aux instances, dont les propos en Comité technique ne sont pas retranscrits dans le compte-rendu,

Nous rappelons fortement que le droit syndical est un droit fondamental. Il est dans la Fonction publique inaliénable de la notion de fonctionnaire-citoyen garantissant une égalité de traitement aux usagers et concourant à des services publics de qualité. Or, au sein de la Fonction publique, le travail des représentants du personnel est trop souvent entravé voire réprimé. L'action syndicale est de plus en plus marginalisée. Les carrières de camarades sont impactées négativement du fait de leur engagement syndical. Ce n'est pas normal !

Jean Jaurès écrivait « *Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire* ». Effectivement, il semble qu'il faut bien du courage pour oser dire la vérité sur le mal-être au travail.

C'est pourquoi la CGT Intérieur et l'Union départementale CGT 43 appellent à

un rassemblement devant la préfecture du Puy-en Velay

en soutien aux agents en souffrance et aussi aux camarades de la CGT Intérieur 43 qui subissent de la discrimination syndicale et de l'entrave à l'exercice de leur mandat.